

Service Pénitentiaire

Prison de Ruhengeri



Nom : NTAMUKUNZI

Origine : Cyve

Chefferie : Inkura

Territoire : Ruhengeri

Profession : Contracté

N° du R.E. : 5329

Formule dactyloscopique :

Arrêté le : 29-6-51

Condamné le : 29-6-51 à 15 j. S. P. P.
50 j. Am. ou 10 j. S. P. S.
21 j. F. I. ou 4 j. C. P. C.

1/4 de peine :

Sorti le : 14-7-51 au 24-7-51 au 28-7-51

Transféré le :

Rapatrié le :

Expulsé le :

Décédé le :

LE GARDIEN,

P. O. [Signature]

REQUISITION

A FIN D'EMPRISONNEMENT

TRIBUNAL de police de Ruhengeri

Reg. du M.P. N°

Reg. du rôle. N°

203/1

L'officier du Ministère Public près le Tribunal de police de Ruhengeri

En vertu de l'article 82 de l'ordonnance-loi du 30 août 1924 et des articles 143 et 146 du décret du 11 juillet 1923;

Requiert Monsieur le Gardien de la prison à Ruhengeri de recevoir et emprisonner le nommé NTA MUKUNZI fils de Benda (c. r.) et de Gampesha (c. r.) colline Gère chef Mwambura chef Kamari Gère Ru-hengeri condamné par jugement du Tribunal de Ru-hengeri en date du 29.5.51 194 devenu irrévocable le 194

à 15 jours de S.P.P. + 50 francs Amende à payer dans un délai de 15 jours ou 10 jours de S.P.S. + 21 francs de frais du procès à payer dans un délai de 15 jours ou 4 jours de C.P.C.

Ruhengeri le 29.5. 1951

Du chef de Abandon de travail - Art. 48. D. I6.3.1922

L'Officier du ministère Public,

h. h. d.